

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 14 octobre 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 28
Date de convocation : 08 octobre 2019
Date de publication : 22 octobre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-
Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal
FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme
Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme
Laetitia CUSSEY, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, Mohamed
MBITEL

Référence

N° 19.14.10.104

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Opération nationale de
revitalisation et
d'animation des
commerces

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire (jusqu'à DCM 19.14.10.87)
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM
19.14.10.87)

Secrétaire de séance

Isabelle DELAINE

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT,
M. Ako HAMD AOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Timothée DRUET, M. Philippe
JABOVISTE (DCM 19.14.10.95) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM
19.14.10.104-105)

Rapporteur

Jacques PÉCHINOT

Le 29 mars 2019, la Ville de Dole a candidaté à une opération nationale initiée par le Ministère des Finances appelée "revitalisation et animations des commerces". Elle a pour but de soutenir les commerces et les collectivités touchés par le mouvement des gilets jaunes et contribuer ainsi à faire revenir les clients dans les commerces de centre-ville. La Ville de Dole a alors constitué son dossier en partenariat avec l'association des commerçants du centre-ville UNIDOLE, l'Association des commerçants du marché couvert de Dole et l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole. Ils se sont entendus afin de proposer la mise en place de 14 actions d'animation et de communication, financées par les quatre partenaires mentionnés ci-dessus en fonction des compétences de chacun.

Le Ministère de l'Économie et des Finances a informé la Ville de Dole par courrier daté du 16 mai 2019 que sa candidature avait été retenue parmi 34 collectivités. Le taux de la participation de l'État est de 35,71% pour les actions de communication et de 29,67% pour les actions d'animation, avec un plafond de 41 500 € maximum.

Il est proposé à la Ville de Dole de signer une convention avec le Ministère de l'Économie et des Finances afin de valider le financement de ces actions par l'État. La Ville de Dole recevra alors la subvention globale et s'engagera à verser à ses partenaires la part de la subvention qui leur est attribuée en fonction de leurs diverses contributions au financement de ces actions. Le détail du budget prévisionnel de ces actions est annexé à la présente notice.

Afin de faciliter la mise en place de ces actions, le Ministère de l'Économie et des Finances versera un acompte de 50% à la Ville de Dole suite à la signature de la convention. Il est alors également proposé de reverser un acompte de 50% aux trois partenaires de la Ville de Dole dès la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération ;
- verser un acompte aux partenaires du dossier de candidature à hauteur de 50% du budget proposé, lorsque le Ministère de l'Économie et des Finances aura versé l'acompte de la subvention ;
- verser le solde aux partenaires du dossier de candidature, lorsque le Ministère de l'Économie et des Finances aura versé le solde de la subvention complète.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination
Trésorerie Principale
Direction des Formalités Administratives
Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Direction du Développement Économique
CCI du Jura
Association UNIDOLE
Association du marché couvert de Dole
Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole

*Fait à Dole, le 14 octobre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX



CONVENTION PARTENARIALE OPÉRATION NATIONALE

« Revitalisation et animation des commerces »

Commune de DOLE

ENTRE

L'Etat représenté par :

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

La Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances,

d'une part ,

ET

La commune de maître d'ouvrage, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX,

Avec la participation de :

- l'association des commerçants UniDole
- l'association des commerçants du marché couvert
- l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Présentation et situation de la commune ou du territoire :

Population de la Ville de Dole : 24 592 habitants au 01/01/2019

Population de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 56 045 habitants au 01/01/2019

Surface commerciale estimée dans le centre-ville de Dole : 16 300 m²

Chiffre d'affaires estimé du centre-ville de Dole : 34 M€

Pleinement consciente de ses atouts (patrimoine, accessibilité, qualité de vie...) mais également des difficultés que peuvent rencontrer les centralités urbaines des villes moyennes au plan national, la Ville de Dole s'est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'action volontariste synthétisé en 2014 dans la démarche « Cœur de Ville », au sein de laquelle les objectifs suivants ont été définis :

- **Renforcer le centre-ville et l'image de la cité** par des interventions sur les espaces publics en s'appuyant sur la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ; requalification du kiosque du canal, plan de rénovation des rues et places du centre ancien (3 tranches de travaux de 2016 à 2019).
- **Gérer au mieux le centre-ville** : mise en place de points d'apports volontaires pour optimiser la gestion des ordures ménagères, vidéo-surveillance (25 caméras installées), modernisation du système de stationnement, fleurissement du centre-ville...
 - **Dynamiser le centre-ville par le développement commercial et l'animation** : FISAC 2012-2017, boutiques et galeries éphémères, pépinières commerciales, droit de préemption commercial, taxe sur les friches commerciales, fonds de prêt d'honneur dédié au commerce, plan d'animation ambitieux : festival Cirques et Fanfares (50 000 visiteurs), Week-end Gourmand du Chat Perché (20 000 visiteurs)...
- **Permettre d'habiter le centre-ville** : lancement d'une OPAH-RU avec un objectif de 75 logements sur 5 ans, aide à la rénovation de façades et portes cochères, aide à la rénovation de parties communes, aide à l'installation de nouveaux propriétaires, taxe sur les logements vacants

Dans la continuité de cet engagement, **le territoire est intégré au dispositif national « Action Cœur de Ville »** en vertu d'une convention-cadre pluriannuelle signée le 21 juin 2018.

Dans ce cadre et sur le plan du développement commercial, un dossier de candidature a été déposé début 2019 auprès des services de la DIRECCTE afin de bénéficier du dispositif **FISAC**.

Le fort engagement de la collectivité au cours de ces dernières années, qui commence à porter ses fruits sur le plan du dynamisme commercial, à travers notamment une diminution forte de la vacance commerciale et une progression de chiffre d'affaires pour les activités commerciales présentes au Cœur de Ville s'est trouvé pris à revers au cours des derniers mois par les conséquences du mouvement des « gilets jaunes ».

Le centre-ville de Dole a ainsi été perturbé par des manifestations hebdomadaires, ayant entraîné un certain nombre de dommages sur des espaces et équipements publics. Mais au-delà de ce phénomène, **ce sont les occupations et blocages des ronds-points et échangeurs autoroutiers situés en entrée d'agglomération (secteurs Choisey/Tavaux à l'entrée Sud-Ouest et secteur Rochefort- sur-Nenon à l'entrée Nord Est) qui ont significativement obéré les facultés d'accès aux commerces du centre-ville dolois, dans une période de pointe (Noël puis soldes d'hiver), cruciale pour l'activité commerciale.**

Cette situation, qui bien qu'atténuée perdure encore aujourd'hui, amène la collectivité et ses partenaires à engager dans les prochaines semaines et prochains mois un certain nombre **d'actions d'animations commerciales et de communication dont le but est de favoriser le retour rapide et durable de la clientèle de la zone de chalandise dans les commerces du centre-ville.**

ARTICLE 1 : Objectifs de l'opération

Au regard des perturbations engendrées par le mouvement des gilets jaunes pour les activités commerciales installées au centre-ville de Dole et des conséquences avérées au plan économique, la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole, l'association UNIDOLE et l'association des commerçants du marché couvert de Dole proposent d'engager à compter d'avril 2019 **13 actions** visant à renforcer l'attractivité du cœur de ville dolois à l'échelle de toute sa zone de chalandise, redynamiser durablement la fréquentation des commerces du centre-ville et ainsi relancer l'activité commerciale.

Ces actions représentent un montant total de dépenses de 137 000 €, pour une participation attendue de l'État de 41 500 € au titre de l'opération nationale « revitalisation et animation des commerces ».

ARTICLE 2 : Partenariat

Cette démarche collective réunit les partenaires suivants : la Ville de Dole, l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole, l'association UNIDOLE et l'association des commerçants du marché couvert de Dole.

ARTICLE 3 : Périmètre

Les actions d'animations seront menées dans le périmètre spécifique du centre-ville de la commune, notamment dans les rues commerçantes à savoir : la rue de Besançon, la rue des Arènes, la grande rue, la rue Boyvin, la rue Arnay, la place de la Sous-Préfecture, la rue Antoine Brun, la rue d'Enfer, la rue de la Bière, la rue de l'Orveau et la Place Nationale.

Les actions de communication seront menées à l'échelle de l'agglomération afin de donner envie aux dolois mais également aux grand-dolois de revenir commercer au centre-ville de Dole.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention attribuée

Par décision n° 19-0038, les Ministres en charge de l'Economie et des Finances ont attribué au bénéficiaire : « commune de DOLE » une subvention de fonctionnement de 41 500 € pour le financement de son opération de revitalisation et d'animation des commerces.

Cette subvention est calculée sur la base d'une dépense subventionnable de **137 000 €**.

Le Maire de la commune de DOLE, maître d'ouvrage de l'opération, est seul bénéficiaire et responsable de la subvention attribuée dans le cadre de cette opération nationale de revitalisation et d'animation des commerces. Les actions financées par l'Etat figurent dans le tableau en annexe, jointe à la présente convention.

ARTICLE 5 : Modalités de règlement de la subvention

La subvention sera versée par la Caisse Nationale Déléguée pour la Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants – CNDSSTI au bénéficiaire suivant : « commune de DOLE» sur le numéro de compte bancaire suivant :

Libellé du compte : TRESORERIE MUNICIPALE DU GRAND DOLE
RIB : 30001 00486 F3920000000 64
IBAN : FR10 3000 1004 86F3 9200 0000 064
BIC : BDFEFRPPCCT

Cette subvention sera versée de la façon suivante :

- 50% du montant de cette subvention ; soit 20 750 € après signature de la présente convention.
- Le solde, en une seule fois, soit 20 750 € après production des documents ci-après présentés conformément au tableau de financement figurant à l'annexe de la présente convention :
- un compte-rendu technique de réalisation des actions,
- un bilan financier comprenant :

a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées, visé par le maître d'ouvrage et le comptable public, présenté conformément au tableau figurant à l'annexe de la présente convention.

b) la copie des justificatifs de ces dépenses. Les factures seront ventilées par action conformément au tableau figurant à l'annexe de la présente convention.

Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

Remarque :

Le maître d'ouvrage s'engage à verser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement.

ARTICLE 6 : Evaluation

Un rapport d'évaluation synthétique présentera un bilan technique et financier du programme d'actions réalisé et sera transmis à la Direction Générale des Entreprises.

ARTICLE 7 : Communication

Le maître d'ouvrage s'engage, d'une part, à mentionner l'existence de l'aide de l'Etat et son montant dans les documents d'information, les outils de communication et, d'autre part, à donner accès à toutes les informations utiles sur l'opération aidée ainsi qu'aux données économiques et financières permettant d'évaluer les effets ou l'impact de l'opération.

ARTICLE 8 : Reversement de la subvention

L'aide qui, dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision d'attribution de subvention au bénéficiaire, n'aura pas été utilisée totalement ou partiellement, conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, donnera lieu à remboursement. Le recouvrement sera opéré par l'organisme mandaté par l'Etat à cette fin.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est effective à la signature et est conclue **pour une durée d'un an** dont le point de départ est la date de notification de la décision à son bénéficiaire, soit le, conformément au règlement de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces ».

ARTICLE 10 : Dénonciation et résiliation de la convention

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Intitulé de l'action	Descriptif	Date de réalisation	Montant total de l'action	Répartition				Participation Etat estimée
				Ville de Dole	Office de Commerce	UNIDOLE	Association du marché couvert	
Jeu de printemps	Afin de fidéliser les clients mais également de faire revenir un public nombreux en centre-ville, l'association UniDole offre 8000 € en bons d'achats aux clients des commerces concernés. Pour cela, il faut avoir effectué quatre achats dans les commerces adhérents à l'association, avoir déposé ce coupon dans une urne et avoir été tiré au sort. Un grand dispositif de communication est mis en place afin de faire connaître cette opération et faire (re)venir les clients au centre-ville !	du 8 avril au 28 avril	12 252,40 €			8 617,11 €		3 635,29 €
Campagne de communication de printemps www.achetezadole.fr	Afin de développer une cohésion entre les commerçants et lutter contre l'évasion commerciale vers Dijon et Besançon, l'Office de Commerce du Grand Dole réalise une campagne de communication en achetant des 4*3 sur une semaine lors des périodes à fort enjeux commercial, ici la Fête des mères.	du 15 mai au 22 mai	2 058,51 €		1 323,42 €			735,09 €
Animations commerciales Samedi	Dans le but d'animer le centre-ville, de renforcer son attractivité et déclencher l'impulsion de fréquentation pour le plus grand nombre, la Ville de Dole réalise trois temps forts en faisant venir des compagnies de théâtre, des chorales, des animations d'art de la rue lors du dernier samedi du mois. Une communication sur ces animations est créée en amont.	les 27 avril, 25 mai et 29 juin	5 992,00 €	4 214,17 €				1 777,83 €
Opération parkings gratuits	Dans le but de rendre attractif le centre-ville, la Ville de Dole se propose de rendre les parking de son centre-ville gratuits les derniers samedi du mois afin que la problématique de stationnement n'en soit plus un !	les 27 avril, 25 mai, 29 juin, 28 septembre, 26 octobre	4 176,00 €	2 936,98 €				1 239,02 €
Projet participatif commerces Cirques et Fanfares	Depuis 2015, la participation de la population est sollicitée pour la mise en place de spectacles lors de notre festival de musiques et des arts de la rue. Les participants sont accompagnés par des artistes professionnels pour une création unique. Cette année, suite aux perturbations dues aux manifestations des gilets jaunes, a été décidé de mettre en avant et de valoriser les commerçants de la Ville. Accompagnés de huit musiciens, deux danseuses et une costumière de la compagnie Bémol, ils vont créer une parade musicale, la Po'Boys Street Parade, qui déambulera à deux reprises en cœur de ville lors du festival.	le 08 et 09 juin	2 500,00 €	1 758,25 €				741,75 €
Soldes nocturnes (communication)	L'association des commerçants UniDole réalisera une soirée nocturne en début d'été avec un grand plan de communication et de nombreuses promotions des commerces adhérents afin de créer un vrai temps fort donnant envie aux dolois de (re)venir découvrir leurs boutiques du centre-ville !	le 05/07/2019	2 759,55 €			1 774,11 €		985,44 €
Animations centre-ville mardi d'été	Série d'animations culturelles (cinéma plein-air, concerts de musique, théâtre) proposée les mardis soir en juillet et en août. Afin de valoriser et d'apporter une plus-value au commerce de centre-ville, ces animations auront lieu cette année uniquement en cœur de ville soit Place du 8 mai et Place aux Fleurs.	8 mardi soir de juillet et août	14 068,00 €	9 894,02 €				4 173,98 €

Intitulé de l'action	Descriptif	Date de réalisation	Montant total de l'action	Répartition				Participation Etat estimée
				Ville de Dole	Office de Commerce	UNIDOLE	Association du marché couvert	
Braderie	Afin de lancer la période de rentrée, l'idée est d'avoir un grand temps-fort dans une période relativement creuse : fin août. L'association UniDole organisera alors une braderie où les commerçants du centre-ville pourront déballer devant leurs commerces, le centre-ville étant piétonnisé pour l'occasion. Des forains pourront également venir s'adosser. Une campagne de communication (presse, radio) est prévue afin de faire connaître l'évènement.	les 30 et 31 août	10 000,00 €			7 033,00 €		2 967,00 €
Animations marché couvert	Place forte du coeur de Ville, le marché se doit d'être également dynamique. C'est pourquoi l'association des commerçants du marché couvert souhaite organiser des temps forts sur certains samedi afin de dynamiser sa fréquentation : animations autour de la cuisine et de la gastronomie, réalisation de repas via les aliments du marché, etc...	samedi matin, dates à définir	10 000,00 €				7 033,00 €	2 967,00 €
Dole Gaming Days	Faire venir un public jeune et familial au centre-ville, qui n'a pas forcément l'habitude de venir dans ces espaces : voilà l'intérêt des DOLE GAMING DAYS. Pendant quatre jours, la ville de Dole installera dans des commerces vacants des bornes Arcade des années 80, des espaces de jeux-vidéo et de réalité augmentée. Succès garanti ! Une communication spécifique est prévue pour cet évènement.	du 23 au 26 octobre	10 000,00 €	7 033,00 €				2 967,00 €
Jeu de Noël Unidole	Cet évènement est une déclinaison du jeu de printemps : afin de fidéliser les clients mais également de faire revenir un public nombreux en centre-ville, l'association UniDole offre 10 000 € en bon d'achats aux clients des commerçants du centre-ville. Pour cela, il faut avoir effectué quatre achats dans les commerces adhérents à l'association, avoir déposé ce coupon dans une urne	du 31 nov au 24 décembre	15 000,00 €			10 549,50 €		4 450,50 €
Campagne de communication de Noël www.achetezadole.fr	Afin de développer une cohésion entre les commerçants et lutter contre l'évasion commerciale vers Dijon et Besançon, l'Office de Commerce du Grand Dole réalise une campagne de communication en achetant des 4*3 sur une semaine lors des périodes à fort enjeux commercial, ici Noël. La communication est également faite sur les rond-points d'entrée de Ville sous la formule	du 11 au 25 décembre	10 000,00 €		6 429,00 €			3 571,00 €
Animations Noël	Afin de faire venir un public large et nombreux en Coeur de Ville, la Ville de Dole organise durant tous les samedi et dimanche de décembre des animations d'art de rue (théâtre, chorale, spectacles familial...) qui permettent d'apporter une attractivité et un intérêt à venir au centre-ville dans une période riche commercialement.	mois de décembre	20 000,00 €	14 066,00 €				5 934,00 €
Animations Noël	Afin de faire venir un public large et nombreux en Coeur de Ville, la Ville de Dole en partenariat avec l'Office de Commerce du Grand Dole organisera du 29 novembre au 2 janvier 2020 un marché de Noël + organisation de boutiques éphémères + plan de communication	mois de décembre	18 193,54 €	3 198,88 €	9 596,64 €			5 398,02 €
Total			137 000,00 €	43 101,31 €	17 349,05 €	27 973,73 €	7 033,00 €	41 542,91 €